



La CGT, sa force, c'est vous !

02.98.76.65.65

6 rue de Kerhuel CS 29029  
29196 Quimper cedex

nous écrire [cgt@cq29.fr](mailto:cgt@cq29.fr) nous voir <http://cgtcq29.fr>

# BREF

n° 6

Bulletin Réactif Engagé et Fédérateur

## Avancement-promotion-mutation : nous ne sommes pas à vendre



**Nous** savons tous que les avancements-promotions-mutations « au mérite » ouvrent la voie au clientélisme et à l'allégeance. L'administration nous dit aujourd'hui : « *il faut savoir se vendre* ». Elle a donc mis en place des systèmes en adéquation avec sa vision très libérale du déroulement de carrière : actes de candidatures, entretiens pour les promotions et aucune règle objective. **Vous pouvez être agent du Conseil Général depuis 30 ans, votre travail est apprécié et pourtant vous devez suivre le circuit infligé aux nouvelles recrues, si vous souhaitez une promotion ou une mutation.**

Même si vous faites l'effort de passer un examen, et que vous êtes reçu, vous pouvez n'être jamais promu.

**C'est inacceptable !**

**A la CGT, nous voulons faire sauter ces obstacles qui pourrissent les conditions de travail des agents.**

**Il faut :**

**-Un règlement clair et équitable pour les promotions et les mutations.**

**-Que les lauréats aux examens professionnels soient nommés hors quota.** Le hors quota a déjà été appliqué au Cg pour certaines promotions, les années précédentes.

**-Des ratios à 100% pour l'avancement compte-tenu des règles statutaires déjà restrictives.**

*Voir courrier détaillé au verso*

Bulletin d'adhésion

Nom :  
Prénom :  
Adresse :





La CGT, sa force, c'est vous !

02.98.76.65.65

6 rue de Kerhuel CS 29029

29196 Quimper cedex

nous écrire [cgt@cg29.fr](mailto:cgt@cg29.fr) nous voir <http://cgtcg29.fr>

## Lettre ouverte

à

Monsieur le Président  
Conseil Général du Finistère

### Objet : avancement-promotion 2012

Pièce jointe : notre bulletin n° 6 au verso

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'avancement et de la promotion 2012 et suite aux propositions de la DRH, nous tenons à vous faire part des remarques et propositions suivantes :

**Concernant l'avancement de grade**, les ratios extrêmement bas appliqués au Cg du Finistère pénalisent grandement les agents. Alors que les dispositions statutaires des différents cadres d'emploi réduisent déjà drastiquement le nombre d'agents pouvant prétendre à l'avancement, vous le réduisez une nouvelle fois en appliquant des ratios de 20 et 35 %. Ce n'est pas acceptable de la part d'une collectivité de la taille du Conseil Général du Finistère. Certaines collectivités atteignent des ratios de 100 %, que ce soit avec ou sans mesures de rattrapages. Nous demandons qu'il en soit de même au Cg du Finistère. **Nous demandons que tous les agents qui remplissent les conditions statutaires passent au grade supérieur.**

**Concernant la promotion**, nous ne pouvons accepter cette évaporation du nombre des promus. L'année dernière, le Cg n'est même pas allé jusqu'au bout des possibilités déjà très restrictives offertes par le statut alors que, certaines années, le hors quota a été appliqué. Tout cela est incohérent et injuste. **Considérer la promotion comme un recrutement n'est pas acceptable.**

Dans le cadre de la qualité de vie au travail, nous entendons que le manque de perspectives professionnelles est bien souvent à l'origine d'un mal-être pour les agents. Or, avec les conditions de promotion que propose la DRH, elle entretient ce mal-être.

C'est pourquoi, **nous vous demandons d'assouplir les dispositions applicables au Cg, en utilisant le maximum des possibilités offertes par le statut** et qu'une fois inscrits sur liste d'aptitude, les agents soient nommés dans leur grade de promotion, que ce soit sur leur poste ou sur un poste de mobilité choisie.

Par ailleurs, **suite à l'organisation d'examens professionnels**, nous nous trouvons parfois face à un nombre considérable d'agents reçus qui, dans les conditions actuelles, ne seront peut-être jamais promus. C'est le cas pour le grade de rédacteur. Cette situation génératrice de mal-être étant le résultat d'une défaillance des administrations, **nous demandons que ces agents soient promus hors quota**, comme cela a été fait, les années précédentes, pour certains grades.

Enfin, **concernant l'échelon spécial pour le dernier grade de la catégorie c**, créé par décret n° 2012-552 du 23 avril 2012, nous estimons que, **comme pour l'ensemble des autres échelons, tous les agents remplissant les conditions doivent y accéder après être restés la durée minimum dans l'échelon précédent.**

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que les agents du Cg, comme l'ensemble des salariés, subissent actuellement une hausse importante des prix et un gel de leur rémunération. Dans cette conjoncture peu réjouissante, les agents attendent un coup de pouce de votre part. En revanche, si les mesures avancées par la DRH devaient rester en l'état, nous serions bien évidemment amenés à prendre les dispositions qui s'imposent.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le secrétaire général  
Lionel BOCHER